

P.R.O DISTRIBUTION

Société Anonyme au capital de 1.713.734 Euros
Siège Social: 855, Avenue Roger Salengro
92370 CHAVILLE
R.C.S NANTERRE B 422 464 313

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

14 MAI 2007

DEPOT N° 14317

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

L'an deux mil sept
Le 8 Janvier
à 14 heures

Les Actionnaires de la Société P.R.O DISTRIBUTION, Société Anonyme au capital de 1.713.734 Euros, dont le siège social est à CHAVILLE (92370) 855, Avenue Roger Salengro, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement au siège social, sur convocation qui leur a été faite par lettre remise en mains propres.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les Actionnaires présents et les mandataires des Actionnaires représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Moez ZOUARI, Président Directeur Général.

Monsieur Moez ZOUARI représentant la société IMANES et Monsieur Laurent LETHUILLIER tous deux présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Antoine MARTINS est désigné comme secrétaire par le bureau.

Les membres du bureau ainsi constitué certifient exacte la feuille de présence et, constatant que l'Assemblée réunit le quorum requis, déclarent qu'elle peut valablement délibérer.

Monsieur Philippe DURANTHON et Monsieur Henri MELNIK, Commissaires aux Comptes, ont été régulièrement convoqués dans les délais légaux par lettres remises en mains propres et sont présents.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Laurent LETHUILLIER, démissionnaire,**
- **Nomination d'un administrateur,**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Puis Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts,
- le projet des résolutions.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Monsieur le Président expose aux actionnaires que Monsieur Laurent LETHUILLIER a souhaité démissionner de ses fonctions d'Administrateur pour convenance personnelle.

Qu'en conséquence, il y aurait lieu de se prononcer sur toutes décisions à prendre en vue de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président propose que soit nommée la société GERMINAL S.N.C. en qualité de nouvel Administrateur.

En outre, Monsieur le Président propose également que la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE soit nommée en qualité d'Administrateur de la société.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après discussion et divers points de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent LETHUILLIER de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement :

- la société GERMINAL S.N.C.

Société en Nom Collectif au capital de 7.500 Euros

Dont le siège social est sis à SAINT ETIENNE (42100) 24 rue de la Montat

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE

Sous le numéro 352 710 586

Représentée par Monsieur Laurent LETHUILLIER

Pour la durée du mandat restant à courir.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Laurent LETHUILLIER, représentant la société GERMINAL S.N.C., a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur :

- la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 44.210.321 Euros

Dont le siège social est sis à SAINT ETIENNE (42100) 24 rue de la Montat

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE

Sous le numéro 428 268 023

Représentée par Madame Stéphanie MEISTERMANN -BOUNIF

Pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Madame Stéphanie MEISTERMANN -BOUNIF, représentant la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

TROISIEME RESOLUTION

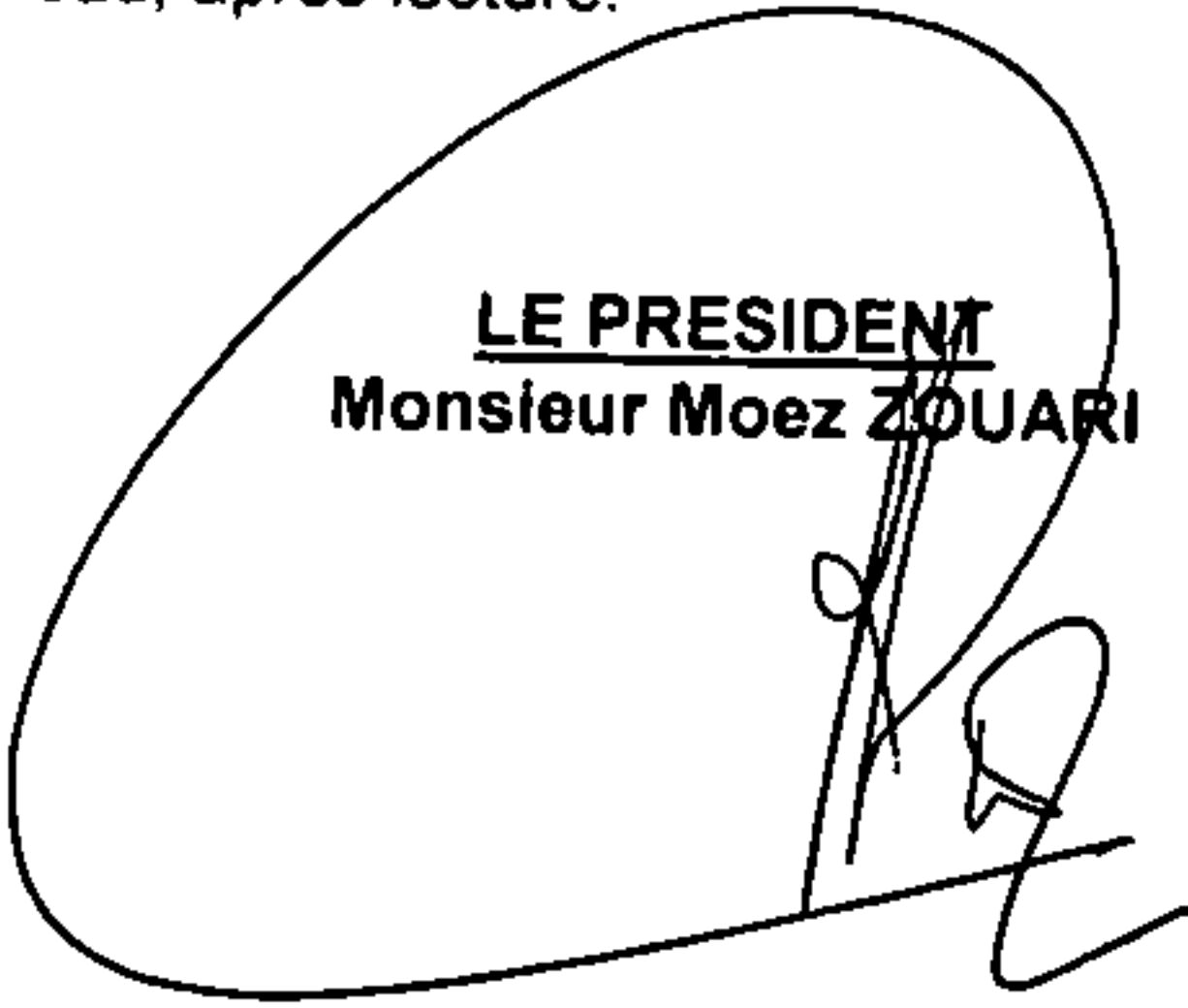
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président Directeur Général avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix pour effectuer toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

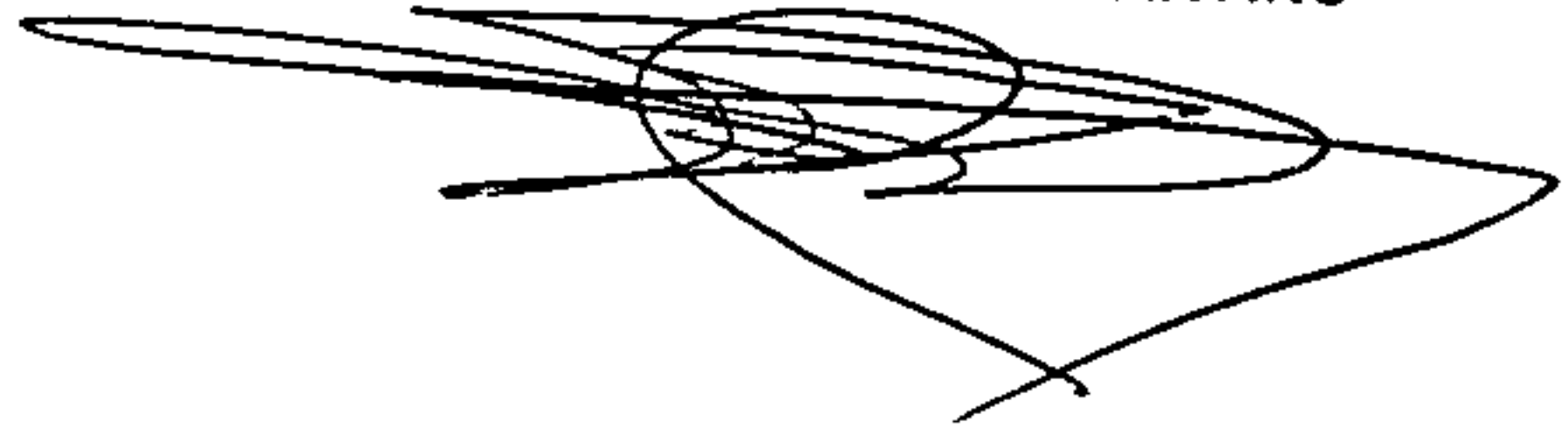
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

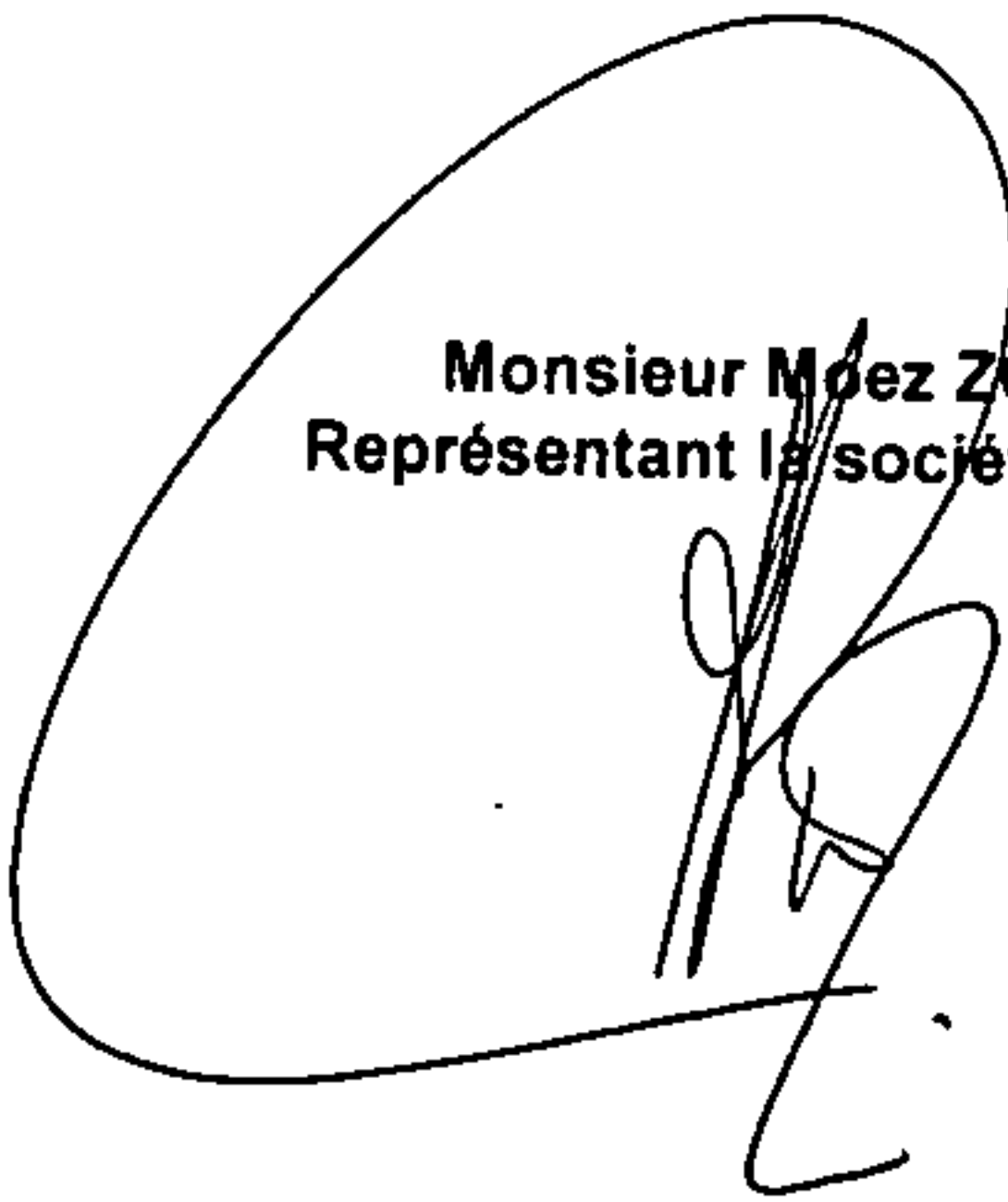
LE PRESIDENT
Monsieur Moez ZOUARI



LE SECRETAIRE
Monsieur Antoine MARTINS



Monsieur Moez ZOUARI
Représentant la société IMANES



LES SCRUTATEURS

Monsieur Laurent LETHUILLIER

